



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC**

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
PUGNY-CHATENOD	Bruno CROUZEVALLE	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Pouvoir d'Antoine HUYNH
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

MOTZ Daniel CLERC

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 mars 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 9 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 25 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois dès lors que celle-ci est exécutoire. Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2023
Exécutoire le : 18 AVR. 2023
Notifiée le : 18 AVR. 2023
Publiée le : 31 MAI 2023
Visée le : 11 AVR. 2023

MARCHES PUBLICS

Marché n°2022-17 : Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées, renouvellement du réseau d'eau potable et enfouissement des réseaux secs – Commune d'Entrelacs (Rue Joseph Michaud) – Lot 1 : Réseaux humides et génie civil des réseaux secs - Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle le projet de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées, de renouvellement du réseau d'eau potable et d'enfouissement des réseaux secs sur la commune d'Entrelacs, rue Joseph Michaud. Afin de mutualiser les interventions à effectuer sur le domaine public, de minimiser les nuisances subies par les usagers et d'optimiser et maîtriser les coûts associés à cette opération, Monsieur le Président indique qu'un groupement de commandes a été constitué entre Grand Lac et le SDES (délibération du Bureau du 5 avril 2022), Grand Lac ayant été désigné comme coordonnateur du groupement.

Monsieur le Président rappelle également que le cabinet NEXUS est Maître d'Œuvre sur cette opération et que les lots sont repartis entre les deux maîtres d'ouvrage de la façon suivante :

- Lot 1 : Réseaux Humides et Génie Civil des Réseaux Secs (montant total prévisionnel de 540 796,90 € HT) :
 - Estimatif Grand Lac : 427 454.02€ HT ;
 - Estimatif SDES : 113 342.88€ HT.
- Lot 2 : Câblage Basse Tension et dépose des émergents non gardés (montant prévisionnel à la charge du SDES : 27 043.00 € HT).

Le Bureau du 7 juin 2022 a attribué ce marché au groupement SATP / SESA, pour la partie Grand Lac, pour un montant de 420 655 € HT.

La réalisation des travaux a mis en évidence, dans le cadre du lot 1, la nécessité de réaliser des prestations non prévues et différentes par rapport au projet initial (prestation de plomberie, découverte de branchements non prévus, approfondissement du réseau en lien avec la modification du projet d'aménagement de surface). Ces prestations ont déjà fait l'objet d'un Ordre de Service de prix nouveaux. L'incidence financière de cet avenant est de 20 574.00 € HT soit 4.89% supplémentaires.

L'incidence direct des prestations supplémentaires entraine également un prolongement de délai de 3 semaines.

La commission des procédures adaptées du 21 mars 2023 a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme d'assainissement 234 et en eau potable : 25-19.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 1 au lot 1 du marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées ainsi que toutes les pièces afférentes.

Aix-les-Bains, le 4 avril 2023

Le Président,
Renald BERETTI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 31- Présents : 23- Présents et représentés : 25- Votants : 25- Pour : 25- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|





MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

GRAND LAC –
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET
1500 BD LEPIC
73106 AIX LES BAINS

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement SATP / SESA (agence PRB)

SATP (mandataire du groupement)
4 RUE DU PECLOZ – ZAE RUMILLY SUD
74150 RUMILLY
contact@satprumilly.fr ; satprumilly.orange.fr
SIRET : 488 888 785 00026

Téléphone : 04 50 01 03 24
APE : 4221Z

C - Identification du maître d'œuvre.

NEXUS INGENIERIE
151 chemin des ciseaux
73370 LE BOURGET DU LAC
jd@nexus-ing.fr
SIRET : 842 294 555 00011

Téléphone : 06 10 99 15 10
APE : 7112B

D - Objet du marché public.

Intitulé :

Mise en séparatif du réseau EU + Renouvellement du réseau d'Adduction d'Eau Potable + Enfouissement des réseaux Secs ; secteur de la rue Michaud à Albens (ENTRELACS)

o **LOT n°01** : Réseaux Humides et Génie Civil des Réseaux Secs

■ Référence administrative :

- N° du Marché : 22017
- N° d'Engagement : EU220252 / AE220446
- N° de Service : EU234 / AEP25-19

■ Date de la notification du Marché : 22.06.2022

■ Durée d'exécution du Marché : 7.5 mois (1.5 mois de préparation + 6 mois de travaux)

■ Montants du Marché : Montant HT : 420 655.05 € TVA : 84 131.01 € Montant TTC : 504 786.06 €

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

La réalisation des travaux a mis en évidence la nécessité de réaliser des prestations non prévues et différentes par rapport au projet initial. Ces prestations ont déjà fait l'objet d'un O.S. de prix nouveaux. Le présent avenant précise les quantités et l'incidence financière :

N° de Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT
PN 1	Intervention d'un plombier , y compris matériel et petites fournitures ; en régie sur demande du maître d'œuvre	H	24	110.00	2640
PN 2	Alimentation provisoire de branchement AEP (pour limiter les fouilles ouvertes et/ou les réouvertures)	U	10	230.00	2300
PN 3	Plus Value aux prix 203 et 208 pour surprofondeur de tranchée	Dm.m	500	2.00	1000
130400	Evacuation de déblais	M3	40	16.1	644
121107	Graves Recyclées 0/60	M3	40	33.5	1340
PN 4	Investigations complémentaires pour Recherche/Diagnostic des branchements EU & EP (inspection caméra ; contact avec les usagers et essais d'écoulement avec fluorescéine). Rémunérée par habitation.	U	6	350.00	2100
PN 5	Plus value au prix 27 pour selle de branchement (sur le réseau unitaire)	U	20	250.00	5000
PN 6	Suppression de branchement existant très gros diamètre (ou ni le Connex ni la scelle sont possible)	U	3	500.00	1500
PN 7	Mise en sécurité piétonne et/ou VL (Raccordement provisoire de branchement gravitaire + remblaiement + réouverture de tranchée)	U	6	450.00	2700
PN 8	Fourniture et pose de regard siphon 80/80 sans tampon	U	1	1350.00	1350

(part AEP= 6432.00 €ht ; part EU=14142.00€ht)

Montant total H.T. = 20 574.00 €
 TVA (20%) = 2 057.40 €
 Montant total TTC = 22 631.40 €

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 20 574.00 €
- Taux de la TVA : 20 % = 2 057.40 €
- Montant TTC : 22 631.40 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4.89%

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 441229.05 €
- Taux de la TVA : 20% = 88 245.81 €
- Montant TTC : 529 474.86 €

- Incidence de délai de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

L'incidence direct des prestations supplémentaires entraînent un prolongement de délai de **3 semaines**.

En connaissance du démarrage de travaux (OS n°1) du 01/07/2022, du délai initial de 7.5 mois et des 3 semaines de prolongation, hors OS de suspension de travaux, la **fin prévisionnelle du chantier est le 08/03/2023**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Groupement SATP / SESA (agence PRB) SATP (mandataire du groupement) 4 Rue du Pecloz – ZAE Rumilly Sud 74 150 RUMILLY	Le 02/03/2023 à Rumilly	S.A.T.P Sarl Albanaise de Travaux Publics 4 rue du Pecloz - ZAE Rumilly Sud 74150 RUMILLY Tél. 04 50 01 08 24 - Fax 04 50 01 24 57

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 4 : Marché n.2022-17 : Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées, renouvellement du réseau d'eau potable et enfouissement des réseaux secs - Commune d'Entrelacs (Rue Joseph Michaud) - Lot 1 : Réseaux humides et génie civil des réseaux secs - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 11/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 11/04/2023

Numéro de l'acte : d4521 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230404-d4521-DE

Date de décision : 04/04/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

